

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 septembre 2013

CP 13/09-05

L'an deux mille treize, le 16 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

REFONTE DU SITE INTERNET DU CONSEIL GÉNÉRAL ET SITES SATELLITES

DEVOLUTION DE MARCHÉ

Dans le cadre de la refonte du portail du Conseil Général de Tarn-et-Garonne ainsi que de la création/refonte de 5 sites annexes :

- Site des archives départementales
- Site de l'espace culturel des Augustins
- Site de l'Agence Départementale pour le Développement des Arts (ADDA82)
- Site du Laboratoire Vétérinaire départemental
- Site des bases de loisirs de Tarn-et-Garonne (Mimizan et Saint-Nicolas-de-la-Grave)
- et d'une application mobile,

un appel d'offres a été lancé.

Les caractéristiques principales de l'appel d'offres sont les suivantes :

- Procédure : appel d'offres ouvert
- Marché à lot unique et avec options
- Validité : jusqu'à la réalisation complète du marché

La commission d'appel d'offres, réunie le 10 septembre 2013, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans les procès verbaux présentés.

Elle a décidé d'attribuer le marché ci-dessous à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : valeur technique de l'offre 70 points et prix des prestations 30 points.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 10 septembre 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :
 - le marché de refonte du portail du Conseil général de Tarn-et-Garonne ainsi que la création/refonte des 5 sites annexes et d'une application mobile avec l'entreprise et pour le montant suivants :

PROPOSITION	TITULAIRE	MONTANT
Offre de refonte du portail du Conseil général et création du site des archives départementales – responsive design création du site de l'espace culturel des Augustins refonte du site de l'Agence Départementale pour le Développement des Arts création du site du Laboratoire Vétérinaire départemental refonte du site des bases de loisirs application mobile	Archriss	121 050 € HT

- toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,